

le bulletin

Sacieres- st- Martin

Juin 2023

83

Le mot du Maire



L'été arrive et une fois de plus il est accompagné d'une redoutable sécheresse ; nous sommes depuis quelques jours en restriction maximum, je compte donc sur votre civisme pour respecter cet arrêté et économiser l'eau.

Concernant les travaux que nous avons budgétisés, la voirie sera réalisée en septembre, les travaux dans les bâtiments communaux d'ici la fin de l'année. Nous allons également procéder à l'enfouissement des lignes électriques ainsi que l'éclairage public à La Puchallerie. Concernant ce chantier j'irai bientôt sur place à la rencontre des habitants pour expliquer le projet.

La fibre arrive bientôt, vous allez donc être sollicités pour les raccordements de vos habitations. J'en profite pour vous rappeler que dans les deux années à venir les lignes téléphoniques fixes vont disparaître.

Enfin, l'été c'est aussi la période des vacances, je souhaite donc bonnes vacances à ceux qui peuvent en profiter et bienvenue aux résidents secondaires.

Des nouveautés à la bibliothèque !

Courant mai, environ 100 documents ont été à nouveau échangés à la Bibliothèque Départementale : romans d'aventure, lectures jeunesse, romans policiers récemment publiés...

Vous trouverez forcément un ouvrage à votre goût dans ce panel de nouveautés littéraires !

Vous pouvez également commander des ouvrages présents dans les autres bibliothèques du réseau.



HORAIRES du secrétariat

Lundi : 9H à 12H
Mardi : 9H à 12H
Jeudi : 9H à 12H
Vendredi : 9H à 12H

Tél : 02 54 47 55 04

**Bibliothèque de Sacieres
Chéniers, 5 bis Rue d'En Bas**

Ouverture :

Mercredi de 16h30 à 18h00

Dimanche de 11h00 à 12h00

sacieres@mediathequesdelabrenne.fr

ATTENTION

**Fermeture
Mairie**

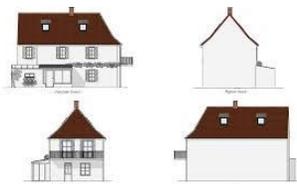
Congés d'été : le secrétariat de mairie sera fermé du 14 août 2023 au 05 septembre 2023

Réouverture le jeudi 7 septembre

<http://www.mairie-sacieres.com/>

Mail : sacieres-mairie@wanadoo.fr

Urbanisme :



Déclaration préalable de travaux (DP)

Suite aux orages de l'année dernière, beaucoup de foyers ont dû procéder à la réfection des toitures de bâtiments. Certains ont changé le type des tuiles ou ont profité des travaux pour modifier les ouvertures (vélux, disparition de chien assis, pose de lucarnes...).

Selon le Code de l'urbanisme, ces travaux doivent être déclarés en mairie, sous la forme d'une « déclaration préalable de travaux ».

Ce dossier peut se faire en version « papier » ; les imprimés cerfas sont disponibles au secrétariat, ou téléchargeables sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/>

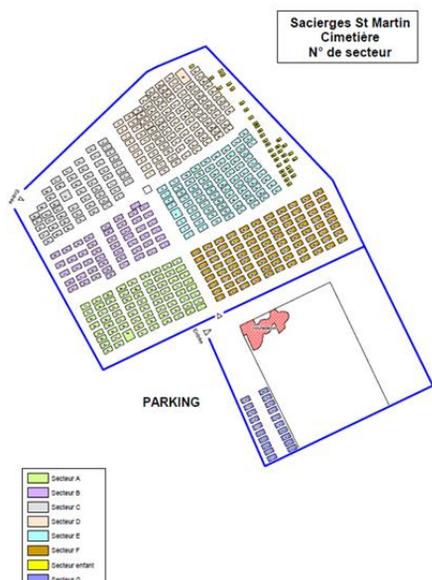
Vous pouvez également saisir votre demande de façon totalement dématérialisée sur le site de la Communauté de communes Brenne Val de Creuse : <https://sve-bvc.sirap.fr/#/communesList>

*« Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, **des travaux modifiant l'aspect extérieur**, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.*

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur. Le délai d'instruction est de 1 mois à partir de la date du dépôt de la déclaration préalable ».

Il est tout à fait possible de régulariser des travaux qui auraient été réalisés sans autorisation.

CIMETIERE DE SACIERGES



Comme déjà annoncé dans des bulletins précédents, le fichier des relevés de tombes est en cours de finalisation. Ce fichier contiendra le numéro de concession, le numéro de la tombe au plan du cimetière et la liste (si connue) des inhumés. **N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat afin de fournir les informations dont vous disposez pour votre famille.**

Pour faciliter la construction de nouvelles sépultures et le déroulement des cérémonies d'inhumation, un règlement du cimetière est en cours d'élaboration et devrait être présenté en conseil municipal à la rentrée de septembre

CEREMONIE DU 8 MAI

Le temps maussade du 8 mai a permis de rassembler plus de 20 personnes à Sacierges pour honorer la mémoire de celles et ceux qui ont combattu pour la France afin de défendre notre liberté.

Après lecture (sans lunettes !) du message national par Pierre Bost, notre doyen âgé de 99 ans, le petit groupe a partagé un apéritif convivial au relais de l'Abloux.



Extrait du discours du 08 mai 2023

Avec la fin du conflit apparaissent de nouveaux défis pour reconstruire l'Europe, pour renouer avec la démocratie et pour soutenir nos soldats qui poursuivent le combat dans une guerre qui n'est pas encore achevée en Asie. Il faudra enfin tirer les conséquences des échecs militaires de 1940 pour renforcer les armées de la France face aux menaces qui la visent. Hier comme aujourd'hui, c'est un combat que nous ne devons pas perdre de vue.



Distinction de Pierre BOST Maire honoraire de Sacierges

Samedi 27 mai, le 80^{ème} anniversaire de la création du Conseil national de la résistance a été marqué par une cérémonie et remise de médailles.



Pierre Bost et Michel Gau décorés

Pierre BOST a 17 ans en 1942, il participe déjà à des distributions de tracts. En 1943 il rejoint l'organisation de résistance armée (ORA) sous le commandement du lieutenant Parouty à St Léonard en Haute-Vienne. En 1944 il participe à diverses actions contre l'ennemi au sein du maquis de Sérillac.

De cette époque, Pierre n'a conservé que son brassard FFI qu'il a présenté fièrement lors de la cérémonie.

Fleurissement 2023 : Sacieresges s'adapte au réchauffement climatique

Pour 2023, les massifs et jardinières ont été mis en place par les agents communaux le 02 mai. Toutes les jardinières sans réserve d'eau ont été supprimées car il ne sera pas possible de les arroser tous les jours.

Dans les jardinières, seuls des géraniums de couleurs variées ont été choisis car ils sont particulièrement résistants à la sécheresse.



Dans les massifs pleine terre, principalement au cœur du bourg, nous avons implanté de nouvelles vivaces : aubriètes, lupins, sauges, lavandes, gaillardes... Quelques canas, offerts par Céline, et une jachère fleurie viennent compléter les massifs.

Espérons que nous aurons des ondées régulières pour nous aider à arroser ces massifs.

Toutes vos suggestions pour compléter ces massifs en minimisant la consommation d'eau sont les bienvenues.



A ce jour, il est de la responsabilité de tous de surveiller attentivement la consommation d'eau (du réseau, de vos puits ou sources, bacs de récupération) pour ne pas avoir de souci d'approvisionnement en eau potable en fin d'été.

Rappel : pour les particuliers, dès le 10 juin, il est interdit de laver les voitures chez soi, de remplir les piscines, d'arroser les fleurs et arbustes. Pour les potagers, l'arrosage est interdit entre 8h et 20h.



Sécheresse et restrictions en eau

La France fait face depuis plusieurs mois à une sécheresse préoccupante qui nécessite une vigilance et, d'ores et déjà, une mobilisation collective : alors que l'été approche, les effets du manque de précipitations se font ressentir de manière significative dans la région, mettant en péril les ressources en eau, l'agriculture et les équilibres écologiques.



Pour l'Indre un arrêté de restriction est entré en vigueur le samedi 10 juin 2023 ; il concerne les bassins versants de l'Indre listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	Anglin aval, Cher, Claise, Creuse, Fouzon, Gartempe, Indre aval, Modon, Ringoire (gestion volumétrique), Trégonce (gestion volumétrique)
ALERTE	Théols
ALERTE RENFORCÉE	Arnon, Indrois-Tourmente
CRISE	Anglin amont, Bouzanne, Indre amont, Ringoire (hors gestion volumétrique), Trégonce (hors gestion volumétrique)

Au 10 juin, la commune de Sacierges (bassin Anglin amont) en est au stade « Crise ». Au fur et à mesure des évolutions, le site internet de la mairie sera mis à jour avec publication des arrêtés préfectoraux. Les pages suivantes vous précisent les mesures à appliquer selon le niveau de restriction.

Mesures générales des restrictions d'eau (tout usager, public et privé)

USAGES DE L'EAU	MESURES APPLICABLES DÈS LE FRANCHISSEMENT		
	DSA (Débit Seuil Alerte)	DAR (Alerte Renforcée)	DCR (Crise)
Lavages des véhicules	Interdit en dehors des stations équipées du système de recyclage (pour les 3 types de mesures de restrictions)		
Nettoyage des toitures, façades, trottoirs	Façades et toitures : Interdiction Voirie et trottoirs : limité au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publique		
Arrosage des pelouses, fleurs, arbres	Interdit de 10h à 18h	Interdiction totale	Interdiction totale
Arrosage des potagers	Interdit de 10h à 18h	Interdit de 8h à 20h	Interdit de 8h à 20h
Remplissage / vidange des piscines	Interdiction de remplissage sauf remise à niveau nécessaire au bon fonctionnement (pour les 3 types de mesures de restrictions)		
Remplissage des plans d'eau, étangs	Interdiction de remplissage (pour les 3 types de mesures de restrictions)		

Voici un article rédigé par un habitant du Colombier, très enthousiaste de l'arrivée de la fibre à l'automne 2022 dans certains hameaux de la commune

Comme cela avait été annoncé dans les précédents « Bulletins », un réseau fibre optique a été installé dans la partie Nord-Est de la commune (Le Colombier, la Puychallerie, la Loge) et il est désormais opérationnel. La fibre optique a vocation à remplacer, à terme, les fils téléphoniques en cuivre utilisés depuis les débuts du téléphone.

Les hameaux cités sont desservis par une ligne souterraine cheminant depuis Abloux, où se trouve un répartiteur de lignes. Il faut savoir que dans le département de l'Indre, ce réseau de fibre optique, qui part, en souterrain, de différents répartiteurs, vers les différents villages desservis, appartient au RIP 36. (Un RIP est un Réseau d'Initiative Publique, un projet porté par les collectivités territoriales pour mettre en place un réseau de communications, en fibre optique.

Dans les lieux de vie desservis, ce sont les fournisseurs d'accès qui prennent le relais. Le branchement des particuliers au réseau s'y fait en aérien à l'aide de boîtiers de connexion installés sur des poteaux soit du réseau EDF (généralement en ciment) ... soit sur des poteaux téléphoniques en bois ou, pour les plus récents, en matériaux composites des fournisseurs d'accès.

On peut s'étonner de voir des poteaux EDF et téléphone/ fibre optique, récemment mis en place, qui sont parfois situés à moins d'un mètre l'un de l'autre. Pas très esthétique ni très écologique. La raison en est que lorsqu'un fournisseur d'accès au réseau téléphonique utilise un poteau EDF, ou d'un autre fournisseur d'accès, une redevance mensuelle non négligeable lui est demandée ; aussi, quand cela est possible, les fournisseurs d'accès préfèrent utiliser leur propre réseau de poteaux disgracieux qui semblent faire double emploi avec ceux d'EDF. Pour les fournisseurs d'accès, ces poteaux en bois ou en matériaux composites représentent une dépense conséquente lors de l'installation, mais il s'agit d'une solution avantageuse sur le long terme, inférieure, en tout cas, à la location d'emplacements sur les poteaux EDF. Une affaire de gros sous, en somme

Dans les hameaux desservis, un certain nombre d'habitants ont franchi le pas et sont passés, à leur grande satisfaction, à la fibre optique, ce qui leur permet de bénéficier (avec une légère augmentation de leur abonnement mensuel), d'un débit nettement plus important pour l'utilisation de l'outil Internet, que par les fils de cuivre (l'ADSL), avec un débit multiplié au moins par 10 voire plus. Là où la fibre optique remplace les fils de cuivre pour les lignes téléphoniques fixes, les usagers ne verront pas vraiment la différence, si ce n'est que, les lignes étant pour une bonne partie enterrées, on doit s'attendre à moins de coupures pour causes de chutes d'arbres. Si l'on dispose d'un récepteur TV pas trop ancien, la fibre permet également d'accéder (en Wifi), à toutes les chaînes de la TNT et à des dizaines de chaînes thématiques, parfois plus (films, sports, etc...) proposées par les fournisseurs d'accès, chaînes soit gratuites, soit payantes, et, enfin à la vidéo à la demande (accès payant à des films à regarder sur son récepteur TV).

Pour l'instant, le passage à la fibre optique est un choix laissé à libre appréciation de chacun, mais viendra le temps (à l'horizon 2030) où le réseau vieillissant à base de fils de cuivre, aux capacités limitées, sera partout remplacé par un réseau fibre optique. En préparation de cette étape, l'entretien des lignes "classiques" laisse d'ailleurs à désirer et les poteaux détériorés par l'orage du 19 juin 2022 n'ont jamais été réparés ou remplacés....cela laisse présager de futures interruptions téléphoniques pour ceux qui sont encore en ligne fixe classique ou ADSL...

Si la partie Nord- Est de la commune est déjà desservie par la fibre, le reste de la commune, si le déploiement se passe comme prévu, devrait être concerné dans le courant de l'année 2023 ; il faut savoir que d'autres communes du département, moins chanceuses, devront attendre 2024 voire 2025 pour être reliées à la fibre.

Sauf que « dans la vraie vie », cela ne fonctionne pas toujours... Parfois on ne peut plus téléphoner, on ne peut plus télétravailler, les téléalarmes pour les personnes fragiles sont indisponibles.



17 mars 2023 : Signalement d'un incident technique lors de l'intervention du sous-traitant en charge des travaux de déploiement de la fibre (par l'entreprise en cause, par la mairie et par de nombreux usagers de Sacierges St Martin et Luzeret).

Du 18 mars au 23 avril, de nombreux appels téléphoniques récurrents des usagers toujours impactés par la panne, au 3900 : la seule réponse apportée étant un report systématique de la date prévisionnelle de réparation.



24 avril 2023 : intervention de Mr le Maire à l'antenne radio de France Bleu Berry



25 avril : France 2 Télévision envoie une équipe pour un reportage, diffusé au journal de 13h le jour même.
25 avril après-midi : la mairie reçoit un mail de la part d'Orange qui promet une intervention dans les meilleurs délais



26 avril : la Nouvelle République de l'Indre : « *Situation ubuesque pour une centaine d'habitants entre Sacierges-Saint-Martin et Luzeret : un chantier de poteau pour la fibre a sectionné le câble qui alimentait les hameaux en lignes ADSL et téléphonique.* »



27 et 28 avril : retour à la normale progressif pour l'ensemble des usagers impactés



11 mai 2023 : L'Écho du Berry rencontre des habitants pour faire un « bilan du feuilleton »



NADINE BELLUROT
SÉNATRICE DE L'INDRE

FLASH

36

Mme Bellurot, sénatrice intervient à l'hémicycle :

« Face aux nombreuses difficultés recensées dans l'Indre en matière de télécommunications et de réseaux numériques, j'interviens depuis de nombreux mois auprès des interlocuteurs des réseaux télécoms. Je reste donc mobilisée sur ce sujet, vital pour notre département ! »

Vous pêchez à la ligne, pratiquez des loisirs aériens, bricolez ou jardinez ?
Tension, attention : à proximité des lignes, protégez-vous toujours du risque électrique !

Enedis en Centre-Val de Loire vous donne les bons réflexes à adopter.

Bons réflexes à adopter :

- Rester éloigné des lignes, postes et pylônes électriques
- Ne jamais tenter de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contacter le **numéro d'urgence dépannage 09 726 750 XX** (XX correspondant aux deux chiffres de votre département)
- Éviter tout passage d'objets près d'une ligne électrique : le risque d'électrisation provoqué par un arc électrique apparaît même sans contact direct entre la ligne et l'objet

Plus d'informations sur : www.Tension-Attention.fr



LigneAlerte

L'application qui vous alerte de la proximité d'une ligne électrique

L'application LigneAlerte, développée par Enedis et RTE, permet de signaler votre proximité avec une ligne électrique aérienne en envoyant des signaux progressifs à 150 m, 100 m, puis 50 m.

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AVOYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...

- Organiser les barbecues loin de la végétation qui peut s'enflammer
- Jeter ses mégots dans un cendrier et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture
- Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main
- Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX

- Donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision
- S'abriter dans un bâtiment. La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable
- Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

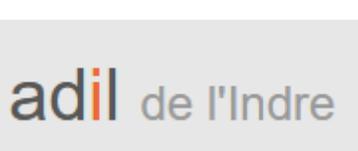
Chaque geste compte
feux-forest.gouv.fr

Face aux risques d'incendies, les pouvoirs publics sont amenés à durcir la réglementation quant aux opérations de brûlage. Ces pratiques sont régies par un arrêté préfectoral du 21 avril 2021,

« Les déchets verts (tonte pelouses, feuilles, taille des haies ou arbustes) : le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année sur l'ensemble du département en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental ».

Seules les exploitations agricoles ou forestières peuvent brûler à l'air libre sous réserve de déclarer leur activité à la Préfecture.

Cet arrêté est disponible sur le site internet de la mairie.



Depuis quelques jours de nombreuses personnes signalent le démarchage téléphonique d'une société se présentant au nom de l'ADIL. Cette société prétend être en mesure d'obtenir des aides financières, y compris pour des travaux déjà réalisés ou de rendre les ménages éligibles à des installations photovoltaïques en autoconsommation.

Les propositions commerciales de ces sociétés aboutissent généralement à des installations très coûteuses. L'ADIL tient à rappeler que le délai de rétractation en cas de démarchage est de 14 jours seulement et que le démarchage téléphonique est interdit pour les travaux de rénovation énergétique. En conséquence, l'ADIL invite toute personne confrontée à ce type de sollicitation (aides financières, panneaux solaires, pompe à chaleur, isolation...) à prendre contact avec ses services sans attendre (02 54 27 37 37).



Conciliateur de justice : service gratuit

Un conciliateur de justice a été nommé par le Tribunal Judiciaire sur l'arrondissement du Blanc ; il s'agit de Monsieur VINCENT. Il tient des permanences sur RDV en sous-préfecture tous les jeudis de 9h30 à 12h00.

Pour prendre un RDV, les administrés appellent le standard de la sous-préfecture du Blanc 02 54 29 51 65.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties. **Il intervient notamment sur les conflits de voisinage.**

N'hésitez pas à faire appel à ce service car Mr le Maire n'a pas forcément toutes les réponses pour régler des litiges d'ordre privé.



Les 2èmes mardis au Tribunal Judiciaire de Châteauroux – 14h à 17h sur RDV

- Rédaction de courriers administratifs, professionnels
- Remplir un dossier administratif
- Comprendre un document administratif et en déchiffrer le langage
- Argumenter une demande

Carte d'identité - Passeport



Au plus proche de vous :

Les mairies les plus proches pouvant vous accueillir pour votre carte d'identité sont :

- Argenton/Creuse (02 54 24 12 50)
- Le Blanc (02 54 28 36 36)

Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous

Avant de vous déplacer, vous pouvez préparer la démarche en faisant une **pré-demande en ligne**, mais ce n'est pas une obligation.

Pour le renouvellement de votre carte d'identité, vous devez présenter les documents suivants :

- Votre carte d'identité actuelle ou passeport
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et
- 1 justificatif de domicile

Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande).

L'association Familles Rurales Roussines – Sacierges a tenu son Assemblée Générale le lundi 05 juin 2023 à la salle des fêtes de Sacierges. Le rapport moral a rendu hommage aux deux derniers présidents, Jacques Salon puis Nadia Axisa, pour le travail accompli auprès des bénéficiaires. Le bureau de l'association reste inchangé.

A ce jour, pour le maintien à domicile, l'association emploie 3 salariées dont les heures sont complétées par des salariées d'associations voisines. Elles assurent les interventions auprès de 20 bénéficiaires (14 à Roussines et 6 à Sacierges).

Concernant les activités proposées, l'association a organisé en septembre 2022 une randonnée pédestre et moto, au départ de Sacierges. Elle a participé à l'organisation des fêtes de Noël des enfants de Roussines et de Sacierges.

Pour 2023, l'association vous propose :

- Un atelier mémoire avec la Marpa le vendredi 30 juin
- Une randonnée aura lieu le dimanche 17 septembre au départ de Roussines

L'association reste active et au service de l'ensemble de la population pour toute demande d'aide à domicile temporaire (retour d'hospitalisation, convalescence) ou permanente. Elle pourra vous proposer une prestation personnalisée et adaptée à votre situation (nombre de passages, soins....).

Pour toute question, contacter sans hésiter la présidente Sylvie BARITAUD au 06 15 16 62 58 ou par mail sylvie.baritaud@wanadoo.fr



La Rur@linette
passage 2023
commune de Sacierges St Martin

Vendredi 23 juin

Vendredi 28 juillet

Vendredi 25 août

Vendredi 22 septembre

Vendredi 27 octobre

Vendredi 24 novembre

Vendredi 22 décembre

ROUSSINES

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

**RANDONNEE MOTO DE 150 KMS
le matin
Destination surprise**



Montant de l'inscription : 20 euros par personne, repas compris

*Café - viennoiserie le matin, pause café en route,
vin d'honneur à l'arrivée et repas chaud à 13h*

**RDV dès 8h00 à la salle des fêtes de Roussines
pour vérification administrative
et distribution des documents nécessaires**

**Pour inscription et renseignements complémentaires
06 88 24 23 73 ou lalevee.lionel@orange.fr**

Pré-inscription souhaitée avant le 3 septembre 2023

L'Association Familles Rurales Rousines-Sacieres organise deux randonnées au départ de la salle des fêtes de Roussines le 17 septembre 2023.

Randonnée touristique moto de 170 km :

RDV dès 8 H pour vérification administrative et distribution des documents nécessaires. Montant de l'inscription : 20 € par personne, repas compris vers 13 H (cassoulet au confit de canard).

Renseignements complémentaires

06 88 24 23 73

Randonnée pédestre :

Inscription à Roussines à partir de 7 H 30 pour 6, 11 ou 21 km. Tarif 3,50 € ; gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Ravitaillements : un à l'étang de Chassingrimont, l'autre vers Saint Gilles.

Renseignements au 06 09 33 72 45

**RANDONNÉE
PÉDESTRE**

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

- ▶ Départ à partir de 7 H 30 salle des fêtes de Roussines
- ▶ 3 parcours : 6 - 11 et 21 km

- ▶ Tarif unique : 3,50 € - enfant gratuit jusqu'à 12 ans

- ▶ 2 ravitaillements
- ▶ Café - gâteau le matin
- ▶ Vin d'honneur - pizza à l'arrivée

RENSEIGNEMENTS : 06 09 33 72 45

« La Truite de l'Abloux »



En 2 heures de compétition, nos 15 jeunes pêcheurs inscrits ont pris une soixantaine de truites pour leur plus grand plaisir et celui de leurs parents.

Malgré un niveau de nos rivières très bas, nous avons effectué la totalité de notre programme rempoissonnement 2023 : 470 Kg de truites déversés en 7 fois sur l'ensemble des parcours SONNE et ABLOUX, soit environ 1500 poissons.

Le dernier déversement a eu lieu lors de notre concours de pêche réservé aux jeunes, le 3 juin dernier au pont du Sellier.

Cette fois encore, la manifestation s'est déroulée dans une ambiance conviviale et a permis de faire découvrir le plaisir de ce sport dans un cadre naturel qui implique le respect de notre environnement.

Merci Madame NATURE !!

Comme tous les ans, vous êtes invités à venir prendre l'air en famille. Vous pourrez participer à des randonnées (VTT, marche, canoë) et à différents animations proposées par les différents services de la Communauté de Communes Brenne - Val de Creuse et ses partenaires (escalade, tir à l'arc...). Venez également profiter des portes ouvertes de l'espace de loisirs. C'est l'occasion de découvrir les activités du site (swin-golf, disc-golf, piscine et foot-in-golf) et de participer aux animations avec vos enfants (jeu de piste avec mini-jeux, balade en poney, espace bibliothèque..). Pour prolonger la journée après le spectacle de cirque "De la mort qui tue" par la Cie Lady Cocktail, soirée festive repas champêtre et avec set DJ Tinkiet.

Repas champêtre avec "La cantina Libre" sur réservation



Communauté de communes
Brenne - Val de Creuse



Tout public

PRENEZ L'AIR !

Samedi 1^{er} juillet
FONTGOMBAULT
Espace de loisirs (36)

19h15 SPECTACLE
De la mort qui tue
Cirque - Trapeze
Cie Lady Cocktail

Dès 9h ANIMATIONS GRATUITES
Piscine
Escalade
Equitation
Canoë
Arc-Tag
...

SOIREE FESTIVE
Radio DYNAMO DJ Set
DJ TINKIET

CANTINA LIBRE
Repas champêtre sur réservation

BUNETTE
Anima/Neone

Communauté de Communes
Brenne - Val de Creuse
☎ 02 54 28 33 60

FOOTBALL Saison 2022 - 2023



Le FCMO « monte » en D1 !

Félicitations au club, à son président et aux dirigeants et bénévoles qui travaillent et donnent de leurs temps pour obtenir ce résultat aujourd'hui.



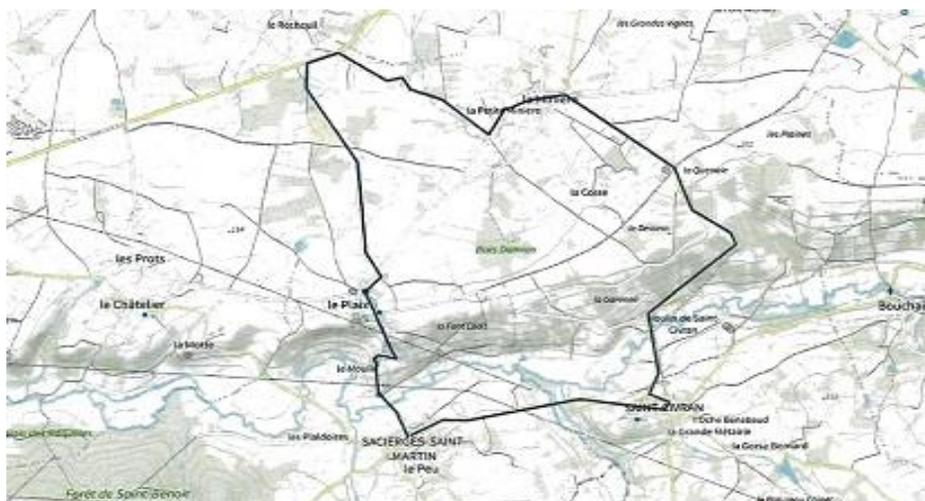
Club de D3, le **FC SSRP** se classe à la troisième place cette saison en championnat. Félicitations au club, joueurs, dirigeants, président et supporters qui suivent l'équipe à domicile ou en déplacement !



Samedi 29 juillet : « Course Cycloport » à Sacierges



Organisée par le Vélo Club Blancois, il s'agit d'une course cycliste sous l'égide de l'UFOLEP. Entre 80 et 100 participants concourent, répartis en 4 catégories distinctes.



Départ de la course à 15h
Arrivée vers 17h30

De 14 h à 18 h, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite. Il en sera de même pour le stationnement.

Boucle de 11,2 km en 5 tours soit 56km

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES - LE BLANC

 Centre Social le Part'Âges
1 rue Jean Garraudoux
36300 LE BLANC

 19 juin : Entretiens
préalables
3 juillet : Démarrage
groupe de parole
Tout au long de l'année :
suivis individuels

 Dix femmes maximum
par groupe.

 02 54 28 33 40
accueil@cs1b.fr

DOCUMENT À DESTINATION DES PROFESSIONNEL·LE·S

COORDONNER LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES OU AYANT ÉTÉ VICTIMES DE VIOLENCES

1 REPERER

Orienter les femmes victimes ou ayant été victimes vers un suivi individuel et/ou collectif.

Connaitre la situation de la personne. Est-elle encore victime de violences, peut-on la rappeler?

PROPOSER (2)

Suivi individuel avec une psychologue de Solidarité Accueil.
ET / OU
Groupe de parole à visée thérapeutique, animé par une psychologue et une animatrice de l'OTDIF.
Toutes les deux semaines.

3 CONSEILLER

Demander à la personne si elle connait déjà son choix entre le suivi individuel ou collectif et si elle souhaite qu'une professionnelle la rappelle pour mieux l'orienter.



LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT

La Plateforme d'accompagnement et de Répit est un service médico-social public du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre créé pour informer et soutenir les aidants familiaux accompagnant une personne atteinte de troubles neurodégénératifs (maladie d'Alzheimer, troubles apparentés, Sclérose en plaques, AVC, maladie de Parkinson) en complémentarité des services existants sur le territoire de l'Indre.

La Plateforme d'accompagnement et de Répit dispose de 3 antennes lui permettant de couvrir l'ensemble du territoire (Châteauroux, Pellevoisin et Le Blanc).

Les missions de la Plateforme de répit sont :

- Accompagner et soutenir : suivis individuels ou familiaux pour les aidants avec un psychologue
- Temps libéré pour l'aidant : intervention d'une Aide Médico-Psychologique à domicile pour favoriser, en complémentarité avec les dispositifs existants, un temps de répit à domicile
- Informer et former : « Points rencontres » avec des professionnels spécialistes
- Activité de lien social pour le couple aidant/aidé : proposition d'activités (randonnées, atelier mémoire...).

Contact : 06.74.26.11.36 et/ou 07.87.05.24.07

..... plateformederepit@cdgi36.fr

EHPAD Béhanie 1A rue des Combattants en Afrique du Nord 36180 PELLEVOISIN	Espace La Madeleine 1 chemin du lavoir 36009 CHATEAUROUX	EHPAD La Cubissolle Rue Blaise Pascal 36300 LE BLANC
--	--	--

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

